

● (1210)

Il y a de nombreux autres amendements importants dans ce groupe, notamment une motion qui encouragerait et faciliterait l'acquisition d'entreprises par des Canadiens dans les domaines liés à notre patrimoine culturel et à notre identité nationale. Cette motion propose divers moyens extrêmement sensés d'atteindre cet important objectif. Nous présentons une motion visant à nous assurer que les entreprises canadiennes appartenant à des étrangers respectent les droits des travailleurs, y compris le droit à la négociation collective.

Je reviendrai sur ces questions et d'autres très importantes au cours du débat sur cette motion fondamentale et sur ce projet de loi. J'espère que le gouvernement reviendra à la raison et retirera ce projet de loi détestable et rétrograde.

[Français]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, je me lève pour prendre part au débat sur ces amendements aujourd'hui avec la même conviction que j'avais lors du débat en deuxième lecture de ce projet de loi C-15, Loi concernant l'investissement au Canada.

Ce projet de loi est le premier projet conservateur que ce gouvernement a voulu mettre de l'avant pour convaincre ses amis du Sud que le Canada, non seulement est ouvert aux affaires, comme il l'a toujours été, mais maintenant, avec un gouvernement conservateur, il est à vendre!

Monsieur le Président, nous avons besoin tout de suite de créer des centaines, des milliers d'emplois pour éviter le gaspillage de toute une génération. Vous, les conservateurs vous avez promis des dizaines de milliers d'emplois aussitôt qu'un gouvernement conservateur aurait été assermenté. Et voilà que huit mois au pouvoir, vous abolissez une loi qui protège les investisseurs canadiens pour ouvrir les portes à tout le monde, sans poser de questions et laissant à la merci des concurrents étrangers nos petites entreprises et nos industries de haute technologie.

Ce sont les petites entreprises qui créent la majorité de nos emplois, monsieur le Président. Mais comme si cette loi toute seule n'était pas suffisante pour détruire tant d'années de progrès pour contrôler l'économie canadienne par les Canadiens, ce projet de loi prévoit qu'une personne toute seule, un ministre peut décider du futur économique de notre pays. Ce n'est pas le Conseil des ministres qui décide. Il ne s'agit pas de donner des directions politiques à l'agence créée par cette loi. Il s'agit bien de diriger l'agence, de donner des ordres bien précis.

Monsieur le Président, nous ne voulons pas mettre en doute l'intégrité du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Au contraire, ce que nous proposons en amendement lui permettra d'être responsable de ses décisions vis-à-vis de la population canadienne, au lieu d'interpréter chaque décision comme étant un acte partisan.

Nous savons tous que l'honorable ministre même vient de Bay Street, et encore une fois, sans porter de jugement sur lui, nous devons seulement examiner sa position envers les gens de

Investissement Canada—Loi

Melcher's, de Wabasso, de la Cartographie de Sherbrooke, de Domtar, et j'en passe.

On dirait que le ministre ne comprend pas les besoins du Québec et les faits sont là, je n'invente rien. Après huit mois de gouvernement conservateur, il faut faire des démonstrations, même la grève de la faim dans le cas des Pêcheries Cartier, monsieur le Président.

Nous proposons un amendement constructif. L'Agence d'investissement Canada ne doit pas faire partie du personnel du ministre. Le gouvernement et le ministre doivent donner la ligne directrice à l'agence et laisser les responsables appliquer la loi avec ses règlements.

Monsieur le Président, dans une société démocratique comme la nôtre, nous devons mettre nos institutions au-dessus de tout doute. Nous ne devons pas laisser les citoyens, les «payeurs de taxes» penser que le gouvernement projette une image de patronage à outrance. On n'attend plus que le mandat d'un conseil d'administration soit terminé pour y placer les amis du gouvernement.

On leur demande de démissionner tout de suite afin de nommer des amis personnels du gouvernement, monsieur le Président. On est même allé jusqu'à donner des contrats sans soumission aux membres de la famille d'un ministre. Voilà l'exemple que donne ce gouvernement. Avec une telle loi, qui prend la décision, monsieur le Président? Une personne, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). D'où vient la décision? De Bay Street, monsieur le Président. Comment le gouvernement peut-il établir sa crédibilité envers les Canadiens s'il ne respecte pas ses propres lignes directrices et si, chaque jour, il se place en conflit d'intérêts.

Monsieur le Président, les promesses de l'automne 1984 étaient seulement des promesses électorales, sans aucune valeur, sans aucune intention de la part des progressistes conservateurs de les mettre en application une fois élus au gouvernement. Si nous voulons inspirer confiance aux Canadiens, si nous voulons qu'ils croient en ces institutions, nous devons séparer le pouvoir politique et la structure administrative de nos institutions gouvernementales pour servir de modèle à nos organismes privés.

En terminant mes remarques, monsieur le Président, j'invite mes collègues, les ministériels, à appuyer notre amendement afin que la démocratie règne dans nos institutions.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion n° 4, inscrite au nom du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.